



VIOLENCE legere provoquées par victime

Par **menhir**, le **24/10/2015** à **12:22**

bonjour

n' ayant jamais eu affaire à la justice, une femme qui m'a importunée sur un parking de supermarché a porté plainte contre moi pour violence legere sans ITT.

La victime connaît le droit puisqu'elle a utilisé le fait que je l'ai déplacée sans violence (meme pas un ongle cass) lorsqu'elle bloquait ma voiture pour m'empecher de partir du parking il semble que ce type de demarche devienne de plus en plus courant ou la victime fait en sorte que l'autre partie se mette en faute

j'etais seule, ce qui n' a pas non plus echappé à la victime

Au début il s'agissait pour moi d'une histoire de clochemerle , maintenant je risque une amende de 4eme classe soit au maximum de 750€

quel est votre avis ?

merci de votre attention